



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 19/11/2006 – 09 :06

CHRISTIAN BONER

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

CHRISTIAN BONER

Je rappelle que vous êtes le président de la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET POUR L'EGALITE, la HALDE. Et aujourd'hui, vous allez nous raconter l'histoire d'Abel qui a été victime de discrimination dans son travail, expliquez-nous.

LOUIS SCHWEITZER

Abel est d'origine maghrébine, il est bibliothécaire dans le secteur public et il est syndiqué. En 1990, il est victime d'un accident de travail, et à la suite de cet accident de travail, il a une incapacité de travail, donc un handicap qui fait qu'il ne peut pas soulever les charges lourdes et qu'il ne doit pas faire des mouvements répétés du bras gauche. En février 98, le directeur général de son institution refuse d'inscrire Abel pour une promotion. Abel proteste, il saisit le tribunal Administratif, le tribunal lui donne raison et dit que ce refus de promotion constitue une discrimination pour motif syndical.

CHRISTIAN BONER

Et là, tout est rentré dans l'ordre ?

LOUIS SCHWEITZER

Non, les ennuis d'Abel ne s'arrêtent pas là. A peine quelques mois plus tard, Abel est victime de propos racistes tenus par un de ses collègues à son encontre. Et Abel, une fois de plus, saisit le tribunal et le tribunal dit qu'effectivement, des propos racistes ont été tenus à l'égard d'Abel et condamne celui qui a tenu ces propos pour faute.

CHRISTIAN BONER

Oui mais, il semblerait que finalement Abel ne soit pas au bout de ses peines.

LOUIS SCHWEITZER

Non, on imaginerait qu'après toutes ces difficultés, sa direction soutiendrait particulièrement Abel, aiderait Abel, et c'est le contraire qui se produit. Il y a une réorganisation de la bibliothèque où il travaille, et cette bibliothèque ferme. Et à ce moment-là, Abel ne se voit proposer aucune affectation. Les 8 autres agents de la bibliothèque sont reclassés et pas Abel.

CHRISTIAN BONER

Et alors Abel, qu'est-ce qu'il devient ?

LOUIS SCHWEITZER

Eh bien ! La direction dit à Abel : " voilà, nous vous proposons deux emplois ", mais ces deux emplois sont manifestement incompatibles avec le handicap d'Abel. Et aucune démarche n'est entreprise pour permettre à Abel de retrouver un poste ou pour faire en sorte que, ces postes qu'on lui propose soient adaptés à la situation d'Abel. Et donc Abel a le sentiment – et nous partageons ce sentiment – qu'il s'agit d'une

forme de rétorsion, parce qu'Abel a porté plainte contre la discrimination syndicale et contre les injures raciales dont il a été l'objet. Et à la suite de ça, le Collège a délibéré et il a demandé qu'Abel soit reclassé, dans les meilleurs délais, dans des conditions acceptables. A la suite de cette intervention, effectivement la direction générale de cet organisme a reclassé Abel. Nous avons vérifié auprès d'Abel qu'il était content, qu'il était effectivement et bien reclassé, et donc c'est une histoire avec beaucoup de difficultés mais qui finit bien.

CHRISTIAN BONER

Alors vous pouvez vous aussi, si vous êtes témoin d'une discrimination, entrer en contact avec la HALDE. Louis SCHWEITZER, comment fait-on ?

LOUIS SCHWEITZER

On peut écrire au 11 rue Saint-Georges 75009 Paris. FIN{